

Dispositif local en matière de logement et de mobilité pour accompagner les recrutements de main d'œuvre



Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

Edwige Monnier

Service développement « Commerce & Artisanat »
Place du Port - BP 50148 Segré
49 500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
02 85 29 11 50

contact@anjoubleucommunaute.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dispositif local en matière de logement et de mobilité pour accompagner les recrutements de main d'œuvre sur le territoire d'Anjou Bleu Communauté.

Convention de partenariat logement-mobilité entre Anjou Bleu Communauté, Association Segréenne de Dirigeants d'Entreprise et Production Industrielles Et Commerciale (ASDEPIC), IMMOBILIERE PODELIHA, MAINE ET LOIRE HABITAT, et ACTION LOGEMENT SERVICES.

CONTEXTE

Les industriels du territoire segréen sont confrontés à une difficulté de recrutement sur les métiers de base et peu qualifiés. Pour attirer cette main d'œuvre il est fait le constat que la mobilité géographique demeure un frein pour les populations peu formées et l'organisation d'une nouvelle installation géographique ne représente pas un gain de pouvoir d'achat pour eux. Ainsi les industriels n'augmentent pas leurs capacités de production et le territoire ne profite pas d'un levier qui pourrait lui permettre de se développer.

La convention de partenariat citée plus haut permet de réunir, autour de la même ambition, les acteurs qui œuvrent pour le logement et ceux qui cherchent à contribuer au développement économique du territoire d'Anjou Bleu communauté. L'ambition pour chaque salarié recruté en contrat à durée indéterminée (CDI) consiste à proposer une aide à la mobilité et un logement, dont le loyer et les charges seraient pris en charge par l'association ASDEPIC grâce à une subvention d'Anjou Bleu communauté pendant les six mois, et la possibilité de le conserver par la suite par un glissement de bail, si les conditions d'attribution étaient réunies.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

EPCI

TYPE DE BENEFICIAIRES

Salarié du secteur privé

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Salarié recruté en CDI (ou CDD d'au moins 6 mois) et domicilié à l'extérieur du territoire Anjou Bleu

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Prise en charge totale du loyer du salarié pendant 6 mois.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Action Logement, bailleurs sociaux locaux (Podeliha et Maine-et-Loire Habitat), Association de dirigeants d'entreprise (ASDEPIC).

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

20 000 € par an de réservé pour cette action.

OBSERVATIONS

Ci-dessous, le bilan chiffré du dispositif depuis sa mise en place en février 2020 jusqu'à aujourd'hui :

-	4
2 salariés bénéficiaires (21 hommes et 21 femmes)	
-	3
3 en CDI et 9 personnes en CDD de plus de 6 mois	
-	1
7 logements Podeliha et 25 Maine & Loire Habitat	

Les secteurs d'activités des 18 entreprises ayant recruté une personne bénéficiant du dispositif sont les suivants : industrie agroalimentaire, industrie pharmaceutique, entreprises du bâtiment, transport, mécanique industrielle. 80% des salariés bénéficiaires sont maintenus en poste. Toutes les demandes n'ont pu être satisfaites pour différents motifs (dépassement des plafonds de ressources, absence de meublés...).

